

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 50	<i>Membres en fonction :</i> 50	<i>Membres présents :</i> 34	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 8	<i>Absent(s) :</i> 8	<i>Pouvoir(s) :</i> 1
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 6 novembre 2019

Vote(s) pour : 35

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

### **Séance du Mardi 12 novembre 2019,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2019-11-12-BD-8 :

### **Subventions aux opérations de réhabilitation du parc privé conventionné.**

Rapporteur : Monsieur Fabrice HERDE

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Programme Local de l'Habitat 2011-2019 de Metz Métropole approuvé par le Conseil de Communauté du 11 juillet 2011 et notamment sa fiche action n°16 « *Poursuivre et Intensifier la réhabilitation du parc privé* »,

VU le règlement particulier d'intervention en matière d'équilibre social de l'habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 11 décembre 2017,

VU la délibération du Bureau du 19 mai 2014 portant sur la prolongation du Programme d'Intérêt Général Habitat Dégradé,

VU la délibération du Bureau du 9 mai 2016 portant sur la mise en place d'un protocole "Habiter Mieux" entre Metz Métropole et l'Agence Nationale de l'Habitat pour l'année 2016,

VU l'avenant de prolongation pour l'année 2017 du protocole "Habiter Mieux" entre Metz Métropole et l'Agence Nationale de l'Habitat signée le 4 mai 2017,

VU la délibération du Bureau du 3 avril 2017 portant sur la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et la convention du 6 octobre 2017 entre Metz Métropole et l'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH).

VU les demandes transmises par l'Agence Nationale de l'Habitat concernant le soutien à 12 logements du parc privé,

DECIDE d'accorder aux différents porteurs de projets concernés une subvention globale de 15 138 €, dont la liste et les caractéristiques sont décrites dans le tableau joint en annexe, ledit tableau faisant partie intégrante de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir concernant la présente,

DECIDE d'affecter 15 138 € sur l'autorisation de programme 2019 (chapitre 204) de 2 000 000 € consacrée au logement social pour financer les opérations précitées.

Pour extrait conforme  
Metz, le 13 novembre 2019  
Pour le Président et par délégation  
La Directrice Générale des Services

Barbara FALK

**OPERATIONS DE REHABILITATION DE LOGEMENTS PRIVES SOUTENUES PAR L'ANAH  
OPAH - RECAPITULATIF GLOBAL**

Propriétaire	Adresse immeuble	Type de dossier	Nature de l'opération	Nb de logts	Montant total de l'opération	Travaux subventionnés (travaux et honoraires)	Taux de subvention (travaux et honoraires)	Montant global subvention ANAH (prime et subvention AMO incluses)	Montant subvention ANAH "Habiter Mieux"	Participation Metz Métropole Habiter Mieux	Participation Metz Métropole OPAH	Total Subvention Metz Métropole	Type de demandeur	Reste à charge pour le propriétaire
SCI B	METZ	LOGEMENT TRES DEGRADE	Réhabilitation totale du logement	2	120 114,00 €	120 114,00 €	35%	42 040 €	3 000 €	- €	5 000 €	5 000 €	Propriétaire bailleur	70 073,92 €
Mme N.F.	MARLY	AUTONOMIE	- Adaptation d'une salle de bain	1	6 300,00 €	6 300,00 €	50%	3 150 €	- €	- €	500 €	500 €	Propriétaire occupant	2 650,00 €
M. S. H.	METZ	ECONOMIE D'ENERGIE	- Installation d'une chaudière - Isolation thermique extérieure	1	27 100,00 €	20 000,00 €	50%	10 000 €	2 000 €	- €	1 500 €	1 500 €	Propriétaire occupant	13 600,00 €
M. C.F.	METZ	ECONOMIE D'ENERGIE	- Installation d'une chaudière - Menuiserie extérieure	1	15 952,00 €	15 952,00 €	35%	7 976 €	1 595 €	- €	1 500 €	1 500 €	Propriétaire occupant	4 880,80 €
M. J.M.G.	BAN-SAINT-MARTIN	ECONOMIE D'ENERGIE	- Isolation thermique extérieure	1	29 589,00 €	20 000,00 €	50%	10 000 €	2 000 €	- €	1 500 €	1 500 €	Propriétaire occupant	16 089,00 €
Mme F.B.	ARS-SUR-MOSELLE	ECONOMIE D'ENERGIE	- Isolation thermique extérieure - Isolation des combles - Poêle à granules	1	35 222,00 €	20 000,00 €	35%	7 000 €	1 600 €	- €	1 500 €	1 500 €	Propriétaire occupant	25 122,00 €
M. R.B.*	LAQUENEXY	AUTONOMIE + ECONOMIE D'ENERGIE	- Salle de bain adaptée - Monte escalier - Chaudière	1	20 096,00 €	18 121,00 €	50%	9 050 €	1 863 €	- €	1 031 €	1 031 €	Propriétaire occupant	8 151,65 €
Mme C.A.S.	LORRY-LES-METZ	ECONOMIE D'ENERGIE	- Toiture - Isolation des combles - VMC	1	23 925,00 €	23 925,00 €	45%	9 000 €	2 000 €	- €	1 500 €	1 500 €	Propriétaire occupant	11 425,00 €

Propriétaire	Adresse immeuble	Type de dossier	Nature de l'opération	Nb de logts	Montant total de l'opération	Travaux subventionnés (travaux et honoraires)	Taux de subvention (travaux et honoraires)	Montant global subvention ANAH (prime et subvention AMO incluses)	Montant subvention ANAH "Habiter Mieux"	Participation Metz Métropole Habiter Mieux	Participation Metz Métropole OPAH	Total Subvention Metz Métropole	Type de demandeur	Reste à charge pour le propriétaire
Mme Y.D.	ARS-SUR-MOSELLE	AUTONOMIE	- NC	1	1 131,00 €	1 072,00 €	50%	536 €	- €	- €	107 €	107 €	Propriétaire occupant	488,00 €
M. et Mme S	METZ	AUTONOMIE	- NC	1	18 538,00 €	18 111,92 €	50%	9 056 €	- €	- €	500 €	500 €	Propriétaire occupant	8 982,04 €
Mme J.B.	MARLY	AUTONOMIE	- Sanitaires adaptés	1	13 340,00 €	13 340,00 €	35%	4 669 €	- €	- €	500 €	500 €	Propriétaire occupant	8 171,00 €
<b>TOTAL</b>				12	311 307,00 €	276 935,92 €		112 477 €	14 058 €	- €	15 138 €	15 138 €		

\*Annule et remplace la subvention du bénéficiaire engagée au Bureau du 08/04/2019